

Ministry of Transportation

Transportation Safety Division

87 Sir William Hearst Avenue
Room 191
Toronto ON M3M 0B4

Ministère des Transports

Division de la sécurité en matière de
transport

87, avenue Sir William Hearst
bureau 191
Toronto ON M3M 0B4



1 décembre 2021

NOTE DE SERVICE

DESTINATAIRE :

EXPÉDITRICE : Shelley Unterlander
Sous-ministre adjointe
Division de la sécurité en matière de transport
Ministère des Transports

OBJET : **COVID-19 – Prolongation temporaire de la période de validité des services et produits expirés pour conducteurs, véhicules et transporteurs de l'Ontario**

Les renseignements qui suivent sont valables jusqu'au 28 février 2022.

Le gouvernement de l'Ontario rétablit les exigences de renouvellement des produits pour les conducteurs, les véhicules et les transporteurs qui seraient arrivés à expiration le 1^{er} mars 2020 ou après, mais dont la période de validité a été prolongée pour apporter une aide immédiate aux Ontariens pendant la pandémie de COVID-19.

La Federal Motor Carrier Safety Administration (FMCSA) des États-Unis accorde la reconnaissance des permis commerciaux expirés délivrés par les provinces canadiennes, y compris la prolongation de la période de validité des examens médicaux, des certifications et (ou) de la période de validité des permis de conduire commerciaux correspondants. Cette exemption est valide jusqu'au 28 février 2022. Tous les produits pour les conducteurs de véhicules utilitaires et les véhicules utilitaires doivent être à jour pour entrer aux États-Unis après le 28 février 2022.

Veillez noter, les certificats d'immatriculation d'utilisateur de véhicule utilitaire (UVU), les inspections annuelles et semestrielles de véhicules et les permis annuels pour véhicule ou charge de dimensions/poids exceptionnels ne doivent plus être acceptés.

La liste complète des produits pour conducteurs, véhicules et transporteurs de l'Ontario concernés par cette prolongation et une liste complète des dates limites de renouvellement se trouve ici : [Ontario.ca/dateslimitesderenouvellement](https://ontario.ca/dateslimitesderenouvellement).

Page 2

Si vous avez des questions sur la prolongation de la période de validité de ces produits, veuillez appeler au 416 235-2999 ou au 1 800 387-3445.

Merci de votre aide.

Cordialement,



Shelley Unterlander
Sous-ministre adjointe
Division de la sécurité en matière de transport

Le ministère des Transports de l'Ontario recommande d'avoir accès à cette note, soit par voie électronique, soit en conservant une copie papier avec le(s) document(s) délivré(s) par votre gouvernement, à tout moment lorsque vous voyagez en dehors des territoires de compétence provinciaux, comme preuve de la prolongation de la validité.